

Le 6, square Messager et le 3, square Mozart : en attente de démolition

Deux bâtiments situés au 6, square Messager et au 3, square Mozart, vont être déconstruits prochainement. Ils comptent une trentaine de logements.

Leur démolition pourrait débuter en novembre 2011 pour se terminer fin 2012. L'objectif étant de créer, à leur emplacement, une nouvelle voie de circulation rejoignant la rue de Lorraine. Les opérations de relogement des habitants de ces deux immeubles ont déjà commencé.



Neutralisation des bâtiments en septembre

Une fois que tous auront déménagé, le Toit Champenois sécurisera les immeubles en condamnant les accès et les fenêtres.

La neutralisation des bâtiments aura lieu en septembre, avec la coupure des réseaux (eau, gaz, électricité) et la mise en place de barrières permettant de délimiter un périmètre de sécurité.

L'étape suivante consistera à vider complètement les appartements de tout ce qui peut être retiré et, si possible, recyclé : menuiseries, portes, sanitaires, tuyauteries, etc. Les techniques de déconstruction des bâtiments seront identiques à celles utilisées durant la première phase de démolition, à savoir le grignotage et l'écrêtage. Les pignons des immeubles adjacents seront isolés et renforcés.

Les habitants informés

Une réunion d'information sur le déroulement de la démolition sera organisée pour les habitants le mercredi 22 juin à 19h à la mairie de quartier.

Le Toit Champenois : le point sur les travaux en cours

Les travaux de réfection de l'allée Roussel sont terminés.

Les portes des garages des squares Liszt, Lully et rue Brahms ont été remplacées. Celles des squares Chopin et Berlioz viennent d'être changées.

Le remplacement des portes palières se poursuit. Il est terminé pour les immeubles situés squares Liszt, Lully et Delibes. Le changement des portes des squares Chopin, Berlioz, Ravel, Offenbach, Messager, Mozart, Massenet, Léhar et Gounod démarre ce mois-ci.



Attention, toutes les dates et périodes données sont prévisionnelles et sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'avancement du chantier.

La lettre

Édito



Associer les habitants

Très prochainement, Bernon disposera d'un conseil de quartier. Il nous a en effet paru indispensable, face à l'ampleur des mutations qui concernent le quartier, d'associer le plus étroitement possible ses habitants aux opérations de renouvellement urbain. De telles évolutions ne peuvent s'accomplir qu'en étroite relation avec les résidents.

Il faut maintenant qu'ils s'approprient leur nouveau quartier, un quartier doté d'équipements flambant neufs et de bâtiments réhabilités. Il en va du bien-être de la population, tout autant que de la pérennité des aménagements réalisés et de l'assimilation des nouvelles pratiques mises en place : tri sélectif des déchets ménagers, compteurs d'eau individualisés...

Je suis convaincu qu'un tel conseil, réunissant, aux côtés des habitants, élus, associations et organisme logeur, contribuera à resserrer les liens entre tous les acteurs locaux.

Ainsi, ce conseil de quartier favorisera l'émergence d'une véritable démocratie participative à l'échelle d'un quartier qui a su relever un grand nombre de défis depuis 2005.

Un conseil de quartier mis en place à Bernon

Il ne s'agit pas d'un conseil municipal bis, mais d'une instance permettant aux habitants de donner leur opinion sur l'avenir de leur quartier. Le conseil du quartier de Bernon traitera des questions relatives, par exemple, à l'urbanisme, à la vie sociale ou à l'environnement.

Le cas échéant, le conseil municipal d'Épernay pourra tenir compte de l'avis consultatif du conseil du quartier de Bernon avant de prendre ses décisions. Il s'agit donc bien de permettre aux habitants de participer à la vie de leur quartier, dans le prolongement du travail effectué dans le cadre des ateliers de travail urbain.

11 habitants présents

Concrètement, le conseil de quartier sera composé de 33 membres : 11 représentants des habitants (8 de Bernon et 3 de Bernon Village) tirés au sort parmi les volontaires et nommés pour trois ans ; 11 représentants d'associations ou d'intervenants sur le quartier ; 10 élus municipaux et un représentant du Toit Champenois.

Le conseil du quartier de Bernon se réunira au minimum trois fois par an dans les locaux de la mairie de quartier.

Inscriptions jusqu'au 3 juin

Les habitants intéressés peuvent se porter candidats avant le 3 juin. Les inscriptions sont prises à la mairie de quartier de Bernon (1, avenue de Middelkerke). Il faut être majeur et habiter Bernon ou Bernon Village. Pour plus de renseignements : 03 26 53 30 79.



L'avenue de Middelkerke va être transformée

Véritable épine dorsale du quartier de Bernon, l'avenue de Middelkerke va subir une véritable métamorphose au cours des mois à venir.

L'avenue elle-même et ses abords ont déjà commencé à changer de visage avec l'aménagement du parc urbain.

Les travaux qui se préparent sont destinés à embellir l'avenue, à réduire la vitesse des automobilistes et à construire le nouveau centre commercial, en face de l'actuel.

On notera en particulier que, dans sa nouvelle configuration, l'avenue ne sera plus cette longue ligne droite qui coupe le quartier en deux actuellement.



Bernon en fête le 25 juin

Notez d'ores et déjà dans vos agendas la date du samedi 25 juin.

Au programme de cette journée festive : un concert de funk donné dans le cadre des Musiques d'Été organisées par la Ville d'Epernay, et du théâtre de rue proposé par les Furies avec le soutien de la collectivité.

Accès et circulation

Circulation : une partie de l'avenue pourra être fermée à la circulation en fonction de l'avancement des travaux.

Bus : à partir du 4 juillet prochain, les lignes de bus 1 et 2 seront déviées sur la rue Brahms, où seront mis en place des arrêts provisoires.

Commerces : pendant toute la durée des travaux, l'accès aux commerces sera maintenu.

Marché hebdomadaire : il sera transféré provisoirement sur le parking Lalo à partir du 8 juin.

Le calendrier des travaux (donné à titre indicatif, car il peut être modifié, notamment en raison des intempéries)

De juin à décembre 2011 : dévoiement et réfection de l'avenue de Middelkerke entre la Maison Pour Tous et le centre commercial.

Août-septembre 2011, puis de janvier à juin 2012 : réfection de l'avenue de Middelkerke entre le centre commercial et la mairie de quartier, et finition de la nouvelle place Fada N'Gourma.

D'octobre 2011 à juillet 2012 : construction du centre commercial.

De juin 2011 à décembre 2012 : aménagement des squares et rénovation des immeubles.

Parc urbain : inauguration le 21 mai

Ouvert au public depuis le 18 avril, le parc urbain sera officiellement inauguré le samedi 21 mai, de 15 h à 19 h.

Tout un programme de festivités a été mis en place pour célébrer l'événement.

- **De 15 h à 16 h sur le terrain multisports :** démonstrations par le Champagne Châlons Reims Basket
- **De 16 h à 17 h 30 sous la halle couverte et dans le parc :** concert par la Fanfare de Chézy-sur-Marne.
- **A 17 h 45 sous la halle couverte :** inauguration officielle.
- **A partir de 18 h 15 :** goûter ouvert à tous.

Et tout l'après-midi, de 15 h à 19 h, dans l'ensemble du parc :

- animations diverses (manège pour enfants, barbe à papa, sculptures sur ballons, maquillage, jongleur, jeux géants...);
 - découverte du jardin partagé;
 - stand d'information sur l'ORU...
- en présence de footballeurs du C.S. Sedan Ardennes (Ligue 2).

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS : 03 26 55 76 62



Et si on partageait un jardin ?

On connaissait les jardins ouvriers et les jardins familiaux. Un nouveau concept est apparu il y a quelques années, celui de jardins partagés. Il s'agit de jardins cultivés et gérés collectivement par les habitants d'un quartier ou d'un village et ouverts à tous. Pas besoin d'être un spécialiste du jardinage pour en profiter : les débutants trouveront conseil auprès des jardiniers confirmés.

C'est d'ailleurs tout l'intérêt des jardins partagés : ils permettent aux habitants de se rencontrer dans un même endroit autour d'une activité commune, quels que soient leur âge, leur origine et leur compétence en matière de jardinage.

Les jardins partagés ont donc pour objectifs la rencontre, l'échange, le partage et la convivialité.

500 m² à cultiver

A Bernon, le jardin partagé se situe au coeur du quartier, place

Fada N'Gourma. Entièrement clos, sa superficie est de 1 000 m² en tout et se divise en quatre parcelles allant de 98 m² à 155 m². Il est également planté d'arbres fruitiers. Dans un premier temps, seule une parcelle de 137 m² sera cultivée de façon à mettre progressivement les activités en place.

Les trois autres parcelles seront laissées à l'état de jachères fleuries. Elles pourront être mises en culture au fur et à mesure, en fonction des besoins et du nombre d'adhérents.

Le jardin partagé dispose dans la halle couverte d'un bureau pour l'association "jardin partagé de Bernon" qui gère le lieu, et d'un local de stockage pour le rangement des outils. Il est également doté d'un système de récupération des eaux pluviales avec un point de puisage sur le terrain, d'une serre-châssis et d'une aire de compostage.

Le jardin se veut respectueux de l'environnement. Les jardiniers devront bien entendu trier leurs déchets et éviter d'utiliser des produits chimiques pour leurs cultures.

Conditions d'accès

Le jardin partagé est géré par l'association "Jardin partagé de Bernon". L'adhésion est obligatoire pour pouvoir jardiner et bénéficier de la redistribution de la récolte, qui se fera au prorata du temps passé à jardiner.

Le jardin sera toutefois ouvert au public dès lors qu'un membre de l'association y sera présent.

L'association "Jardin partagé de Bernon" est joignable au **03 26 55 76 60**.

